

## Séance du 29 avril 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Jean-Paul DUREY, excusé. Madame Chantal PIREDDU est secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

### **Ordre du jour :**

Contrat saisonnier 2015 : entretien de la commune

Local technique STEP : étude des devis

Travaux prévus en 2015 : étude des devis

Questions diverses

### **1/ Contrat saisonnier 2015 : entretien de la commune**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de travail pour l'entretien de la commune à raison de 4 heures par semaine au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, soit indice brut de 330.

pour : 9                      contre : 0                      abstention : 1

### **2/ Local technique STEP : étude des devis**

Après étude de trois devis :

Local préfabriqué deux modules (terrassment compris)

CDG : 18460,80 € TTC

BREMAS : 17551.20 € TTC

### Local en construction traditionnelle

Multi-maçonnerie : 20360.28 € TTC (terrassment et maçonnerie)

Socié Fermetures : 3294.16 € TTC (menuiseries)

COMATEC : 2817.60 € TTC (enduits extérieurs)

pour un total hors étanchéité de la toiture terrasse de 26472.04 € TTC

le Conseil Municipal délibère et choisit le devis de la société BREMAS pour un montant de 17551.20 € TTC.

pour : 9                      contre : 0                      abstention : 1

### **3/ Travaux prévus en 2015 : étude des devis**

Marquage au sol : le Conseil Municipal approuve le devis de la société Franche-Comté Signaux pour un montant de 1192.50 € TTC.

Voirie : banquette entrée côté Mamirolle, fourniture et pose de poteaux en bois : le Conseil Municipal approuve le devis de la société TP KOLLY pour un montant de 2252.40 € TTC

A ce devis, le Conseil Municipal demande une plus-value pour la pose d'un bicouche sur la banquette, ainsi que la création de deux plots béton sur le Zébra côté Tarcenay.

Création de fossé : le Conseil Municipal approuve le devis de la Sarl TMGA pour un montant de 540 € TTC

Curage annuel des réseaux enterrés : le Conseil Municipal approuve le devis de la société A2S pour 608.96 € TTC

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

## **INFORMATIONS**

Vitesse excessive à l'entrée du village côté Mamirolle, Monsieur le Maire propose aux référents « Sécurité Routière » Messieurs Jean-Paul DUREY et Michaël TAILLARD de faire une demande de relevé de vitesse auprès de l'organisme Sécurité Routière dans la zone 50 et la zone 30. Suite à ces relevés, un courrier sera transmis en Préfecture et au STA (Conseil Départemental) pour leur demander les solutions à apporter.

Fin de la séance : 21h40

Vu pour être affiché le 6 mars 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Cédric LINDECKER